



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-165 du 27 novembre 2012

OBJET : Crèche du Pays de la Meije – Marchés de travaux lots 3 et 4.

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

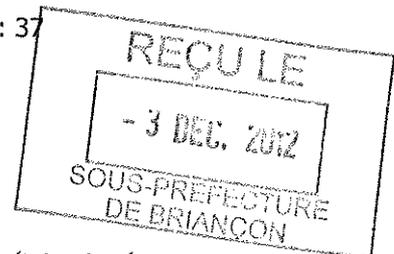
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 34

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.



Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE.

Avait donné pouvoir : Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de création et aménagement des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance,

Vu la délibération n° 2012-54 du 10 avril 2012 autorisant le Président à signer les marchés de travaux de la crèche du Pays de la Meije dans la limite de certains plafonds,

Considérant que les lots 3 (étanchéité) et 4 (serrurerie) n'avaient pas été pourvus lors de la consultation initiale, et qu'un appel d'offres a été relancé pour ces 2 lots,

Vu le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 30 octobre 2012,

Considérant que pour chacun de ces lots, le montant de l'offre jugée la plus intéressante par la Commission dépasse respectivement le plafond d'autorisation de signature de 96,15 € ht (lot 3) et de 2 928,00 € ht (lot 4),

Considérant qu'au terme de l'attribution de l'ensemble des lots, le montant des marchés s'établira à 531 319,74 € ht, soit 2,6 % au-delà de l'estimation du maître d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires sociales en date du 12 novembre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 novembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le marché du lot 3 - étanchéité avec l'entreprise STGM désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 30 254,20 € TTC.
- Autorise le Président à signer le marché du lot 4 – serrurerie avec l'entreprise STGM désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 16 059,89 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 30 NOV. 2012

Date affichage : 04 DEC. 2012